

COMPTE-RENDU - Réunion d'examen conjoint des PPA

N° Affaire :	1005
Maître d'Ouvrage / Client	COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE L'ERNEE
Désignation de l'affaire	PVAP du SPR de l'Ernée Examen conjoint PPA

Date de la réunion : 23/04/2024 Lieu de la réunion : Communauté de communes de l'Ernée, Zoning Industriel, Rue ZA Hainaud Querminais, 53500 Ernée	CR rédigé le : 23/04/2023
---	---------------------------

Représentant	Téléphone/ Fax	E-MAIL	Présent sur place [X] ou en visioconférence [XX]
Préfecture de la Mayenne Madame Marie-Aimée GASPARI Préfète de la Mayenne		pref-secretariat-prefet@mayenne.gouv.fr	Excusée
Préfecture de la Mayenne Monsieur Arnaud BENOIT Sous-Préfet de Mayenne		pref-sp-mayenne@mayenne.gouv.fr	Excusé
Communauté de communes de l'Ernée Gilles LIGOT Président		gilles.ligot@lernee.fr	[X]
Mairie Jacqueline ARCANGER Mairie d'Ernée et membre de la CLSPR		j.arcanger@ville-ernee.fr	[X]
CD53 - Urbanisme et foncier Christophe BRUNET Chef de service		christophe.brunet@lamayenne.fr	[X]
CA53 – Aménagement et urbanisme Lise PARROT Chargée de mission		lise.parrot@pl.chambagri.fr	[X]
CC de l'Ernée Julie Frogerais Responsable Service Application du Droit des Sols (ADS)	02 49 66 11 16	j.frogerais@lernee.fr	[X]
AEI Charlotte Misplon Architecte DSA Patrimoine	01 48 95 48 25	charlotte.misplon@aeiagence.com	[XX]

N°	DÉSIGNATION
I.	OBJET DE LA RÉUNION
	Cette rencontre a pour objectif de présenter le projet du PVAP du SPR d'Ernée à l'examen conjoint auprès des personnes publiques associées, avant le lancement de l'enquête publique. Un support de présentation annexé s'articule en plusieurs temps :

	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du territoire - Politique patrimoniale engagée sur le territoire - Synthèse du diagnostic et enjeux - Outils de gestion du PVAP- Dispositions règlementaires <p>Le projet a été voté favorablement lors de la Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine le 21 mars 2024.</p>
II.	DÉROULEMENT
	<p>La réunion débute par un propos introductif conjoint entre M. Ligot, président de la CCE et Mme Arcanger, maire d'Ernée sur le contexte de la révision de l'outil du Site Patrimonial Remarquable d'Ernée, les motivations de la révision de l'outil de la ZPPAUP de 1997. Le bureau d'étude AEI poursuit la présentation du contexte règlementaire, des conclusions du diagnostic et de la proposition de révision de l'outil du PVAP.</p> <p>Remarques et questions pendant la séance :</p> <p>M. Brunet se questionne sur le régime d'application d'un SPR et l'articulation avec les outils existant, notamment celui du PLUi. Le PLUi sera révisé et le PVAP viendra compléter le règlement.</p> <p>M. Brunet interroge la procédure sur les demandes de travaux en SPR. Les modalités de demandes et autorisations de travaux restent les mêmes entre l'actuelle ZPPAUP et le futur PVAP. Les travaux réalisés en site patrimonial remarquable nécessitent au moins une déclaration préalable (selon travaux) soumise aux services instructeurs à l'échelle de la Communauté de communes de l'Ernée mais également au service de l'Etat (UDAP) représenté par l'Architecte des Bâtiments de France.</p> <p>Mme la maire d'Ernée souligne le caractère très pédagogique et clair de ce nouveau document qui aidera la compréhension des prescriptions.</p> <p>La révision du règlement du SPR d'Ernée est également l'opportunité de communiquer davantage sur l'outil. Une réunion d'information auprès des professionnels du bâtiment doit être organisée par la Communauté de communes de l'Ernée</p> <p>Vote : <u>Le projet de PVAP du SPR de l'Ernée a été adopté à l'unanimité par les personnes publiques associées présentes à la réunion.</u></p>
III.	RÉUNIONS PRÉVUES ET SUITES À DONNER
	<p>Pas de réunion prévue en conclusion de rencontre.</p> <p>Le projet de PVAP sera soumis à une enquête publique en mai 2024.</p>